

Paris, le 19 juin 2018



À

Madame Agnès BUZYN  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS 07

## **Lettre recommandée avec AR**

Objet : L'infirmier(e)-anesthésiste en SMUR

Le tragique événement du SAMU de Strasbourg nous amène à réagir devant ce drame qui a touché une famille mais aussi toute la communauté soignante.

La diminution de la permanence et de l'offre de soin en ville oblige la population à se tourner vers la régulation des soins non programmés.

Cet état de fait a entraîné une augmentation exponentielle des appels auprès du SAMU avec des moyens malheureusement presque identiques.

Le médecin régulateur ne peut pas prendre l'ensemble des appels avec pour conséquence des glissements de tâches parfaitement connus et acceptés.

Ces glissements de tâche ont pour conséquence une augmentation des procédures judiciaires dirigées vers les assistant(e)s de régulation dont la formation ne permet pas d'apporter une réponse adaptée en lieu et place d'un médecin.

La problématique principale reste qu'il serait nécessaire d'augmenter le nombre de médecins en régulation médicale et d'augmenter le nombre d'assistant(e)s de régulation tout en soulageant leurs charges d'analyses.

Les représentants des urgentistes déclarent aujourd'hui que seul un professionnel de santé doit répondre à des problèmes de santé.

Mais les contraintes budgétaires doivent bien entendu être prises en compte dans les solutions à apporter.

Le seul professionnel paramédical ayant une formation diplômante spécifiquement adaptée à la prise en charge des urgences pré-hospitalières est l'infirmier(e)-anesthésiste.

Afin d'optimiser le temps médical, la réponse intermédiaire que représente l'envoi d'un IADE sur des interventions ciblées pourrait permettre d'augmenter la disponibilité médicale en régulation.

Pour l'infirmier-anesthésiste, le SMUR n'est pas un nouveau domaine mais bien un pan de son activité.

L'utilisation optimale des compétences de l'IADE dans le système de l'urgence extrahospitalière pourrait garantir un haut niveau de qualité de prise en charge et de sécurité pour le patient tout en limitant les coûts de fonctionnement.

Le travail du SNIA sur la place de l'IADE en SMUR datant de 2014 et alors remis à la DGOS est malheureusement toujours d'actualité.

Nous ne pouvons que regretter de ne pas avoir été compris et entendus.

Nous avons remis ce document à M. Y. Bubien, directeur-adjoint de votre cabinet, lorsqu'il nous a reçus le 11 avril dernier.

Notre proposition associant la qualité du service rendu au citoyen et un avantage économique, nous vous demandons d'accepter de bien vouloir la considérer.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Jean-Marc Serrat  
Président du SNIA

